

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

FIDAL

1 rue Claude Bloch
BP 15093
14078 CAEN CEDEX 5

V/REF :

N/REF : 93 B 554 / 2005-A-2304

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CAEN certifie qu'il a reçu le 28/07/2005,

Acte S.S.P. en date du 20/06/2005
- Cession de parts

Concernant la société

AG2I : ASSISTANCE GESTION IMMOBILIERE ET INGENIERIE

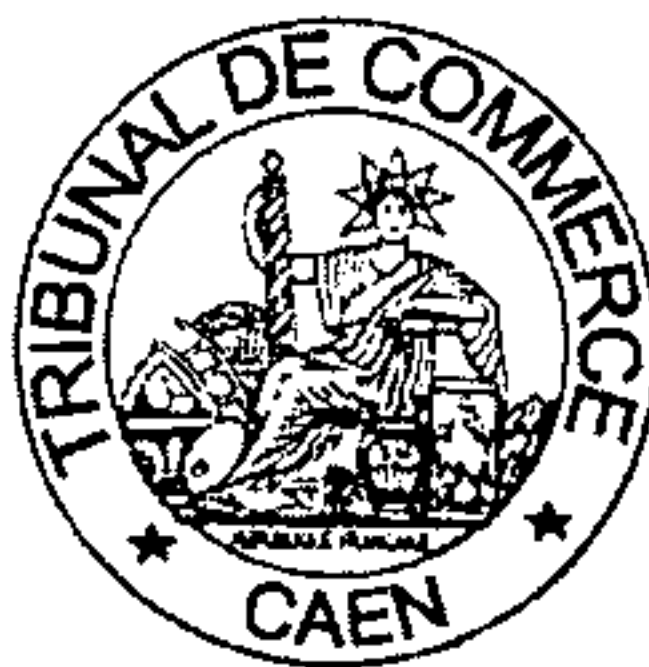
Société à responsabilité limitée
2 Rue Martin Luther King
Lotissement Habitat Entreprise
14280 ST CONTEST

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-2304 le 28/07/2005

R.C.S. CAEN 381 923 580 (93 B 554)

Fait à CAEN le 28/07/2005,

Le Greffier

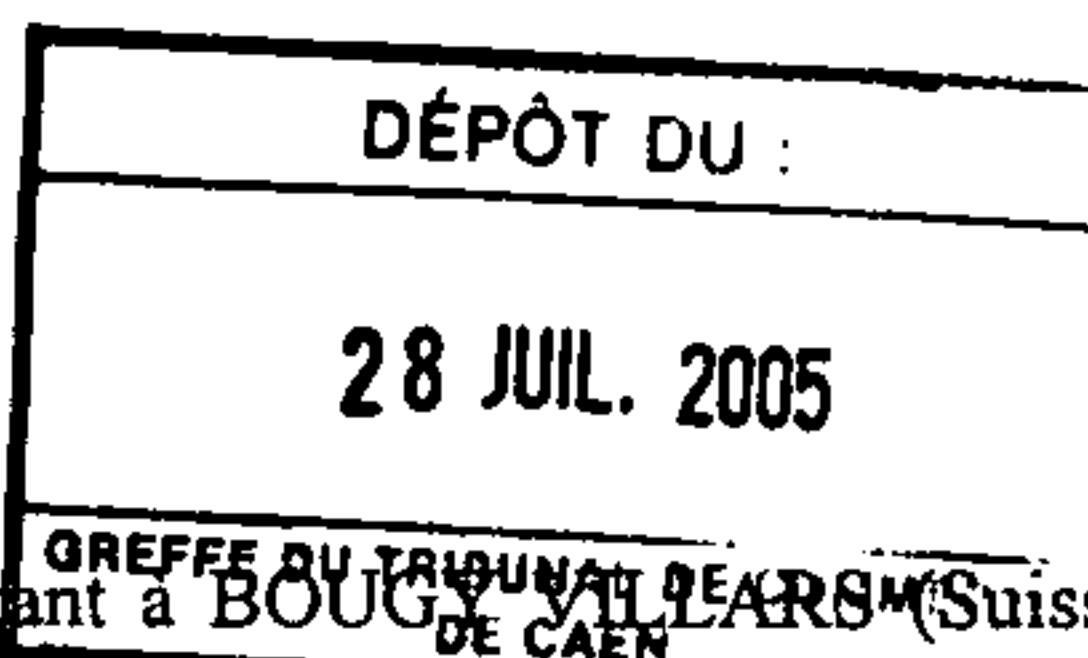




Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DES IMPOTS DE CAEN -NORD
Le 26/07/2005 Bordereau n°2005/933 Case n°22
Ext 6497
Enregistrement : 15 €
Timbre : 54 €
Total liquidé : soixante-neuf euros
Montant reçu : soixante-neuf euros
L'Agent

Affaire suivie par
Melle Catherine MALAN

ENTRE LES SOUSSIGNES :



Monsieur Bernard BONToux, demeurant à BOUGY-VILLARS (Suisse) – Chemin du Creux du Châble, né à NANCY (Meurthe et Moselle) le 27 Septembre 1937, époux de Madame Marthe HALLEY, tous deux mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître DURANT des AULNOIS, Notaire à PARIS, le 24 Juin 1966

De nationalité française.

Ci-après dénommé "le Cédant"
d'une part,

ET :

L'Association Technique Logement – A.T.L., association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est à SAINT-CONTEST (Calvados) – Lotissement Espace Habitat Entreprise – 2 rue Martin Luther King, déclarée à la Préfecture du Calvados le 16 juillet 2001, représentée par son Président, Monsieur Didier MAUDELONDE.

Ci-après dénommée "le Cessionnaire"
d'autre part

Préalablement à la cession de parts faisant l'objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

1. La Société «AG2I» est une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN, sous le numéro 381 923 580.

2. Elle a pour objet :

- la prestation de services appliqués à la gestion immobilière, administrative, et financière,
- l'activité de courtage en assurance, de démarchage financier et de prêt d'argent,
- d'une façon générale, l'assistance à la gestion, et l'ingénierie financière.

3. Le siège social est à SAINT CONTEST (Calvados) – Lotissement Espace Habitat Entreprise – 2 rue Martin Luther King.

4. La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5. Le capital social est fixé à la somme de SEIZE MILLE Euros (16.000 €), il est divisé en MILLE (1.000) parts sociales de SEIZE EUROS (16 €) chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.000. Les parts composant le capital sont toutes représentatives d'apports en numéraire.

5. Aux termes de l'article 10 des statuts, les parts sont librement transmissibles entre associés.

6. La société est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux, et les parts cédées sont représentatives d'apports en numéraire.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

Par les présentes, le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire qui accepte, les DIX (10) parts sociales de 16 Euros de nominal chacune, numérotées de 951 à 960, qu'il possédait dans le capital de la société "AG2I ", avec tous les droits et obligations y attachés.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de seize Euros (16 €), la part sociale, soit au prix global de CENT SOIXANTE EUROS (160 €) qui a été payé comptant ce jour par le cessionnaire au cédant, qui lui en délivre bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance à compter du jour d'ouverture de l'exercice en cours.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Leur propriété résulte uniquement des statuts, des actes modificatifs et des cessions régulièrement intervenues.

FORMALITES - POUVOIRS

Le présent acte sera, à la diligence d'une des parties et en vue de rendre la présente cession opposable à la Société, soit signifié à la société, soit déposé en un exemplaire original, au siège social de la société contre remise par le Gérant d'une attestation de ce dépôt.

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de rendre la cession ci-dessus opposable à la société.

DISPOSITIONS DIVERSES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la présente cession est soumise au droit de 4,80 %.

Tous les frais droits et honoraires des présentes ou de leur suite seront à la charge des cessionnaires qui s'y engagent.

ELECTION DE DOMICILE

Les soussignés font élection de domicile, à savoir, le cédant, en son domicile, et le cessionnaire, en son siège social.

Fait à SAINT CONTEST

En six exemplaires

Le 20 Juin 2005

